



NEWS RELEASE

For Immediate Release

October 5, 2011

Media Contact: Mary Tucker, Manager of Communications
WorkSafeNB
Telephone: 506 632-2828 or 1 800 222-9775

WORKSAFENB ANNOUNCES 2012 ASSESSMENT RATES

WorkSafeNB announced today a 15% decrease in the average assessment rate. A strong funded position and decreasing claims costs warranted an average rate reduction of \$0.30, from \$2.00 per \$100 of payroll in 2011, to \$1.70. The minimum assessment rate will also be reduced, from \$0.32 per \$100 of payroll to \$0.28. The rates, effective January 1, 2012, continue to be the lowest in Atlantic Canada.

The rate reduction will see assessed premiums for approximately 13,700 employer operations either drop or remain stable in 2012.

“By attaining a fully-funded level of 111.5%, WorkSafeNB has assured rate stabilization for employers and the continuing security of benefits for our injured workers,” said Sharon Tucker, chair of WorkSafeNB’s board of directors.

“But, more importantly, since accident costs are key to determining assessment rates, this rate decrease signifies healthier and safer workplaces for all New Brunswickers,” she said.

In 2010 WorkSafeNB met its targets for both duration and frequency of lost-time claims. “We want to thank workers, employers and stakeholders for helping make this happen.”

About WorkSafeNB

WorkSafeNB administers no-fault workplace accident and disability insurance for employers and their workers, funded solely through employer assessments. WorkSafeNB is committed to preventing workplace injuries and illness through education and the enforcement of the *Occupational Health and Safety Act*.



COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate

2011/10/05

Pour renseignements : Mary Tucker
Responsable des Communications
Travail sécuritaire NB
Téléphone: 506 632-2828 ou 1 800 222-9775

Travail sécuritaire NB annonce les taux de cotisation pour 2012

Travail sécuritaire NB a annoncé aujourd'hui une diminution de 15 % du taux de cotisation moyen. Une bonne position de capitalisation ainsi qu'une diminution des coûts de réclamation ont justifié une réduction moyenne de 0,30 \$. Le taux moyen passera de 2,00 \$ par tranche de 100 \$ des salaires en 2011 à 1,70 \$ en 2012. Le taux de cotisation minimum sera également réduit, c'est-à-dire qu'il passera de 0,32 \$ par tranche de 100 \$ des salaires à 0,28 \$. Les taux de cotisation, qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2012, demeurent les plus bas au Canada atlantique.

Grâce à la réduction du taux de cotisation moyen, la cotisation d'environ 13 700 activités d'employeur diminuera ou demeurera stable en 2012.

« En atteignant un niveau de capitalisation de 111,5 %, Travail sécuritaire NB a assuré la stabilisation des taux de cotisation aux employeurs et la sécurité des prestations versées aux travailleurs blessés », a expliqué la présidente du conseil d'administration de Travail sécuritaire NB, Sharon Tucker.

« Ce qui est le plus important, cependant, c'est que cette diminution représente des lieux de travail plus sains et plus sécuritaires pour tous les Néo-Brunswickois étant donné que les coûts d'accident constituent le facteur clé dans l'établissement des taux de cotisation. »

En 2010, Travail sécuritaire NB a atteint ses cibles pour ce qui est de la durée et de la fréquence des accidents avec interruption de travail. « Nous tenons à remercier les travailleurs, les employeurs et les intervenants de nous avoir aidés en ce sens. »

Au sujet de Travail sécuritaire NB

Travail sécuritaire NB administre une assurance sans égard à la responsabilité contre les blessures subies au travail et l'incapacité au travail pour les employeurs et leurs employés, financée uniquement à partir du revenu tiré des cotisations des employeurs. Il est engagé à prévenir les blessures subies au travail et les maladies professionnelles par le biais de l'éducation et de l'application de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.